



FICHE TECHNIQUE

BACSPORT

**DESTRUCTEUR D'ODEUR AVEC FONCTIONS BACTÉRICIDE
FONGICIDE DE CONTACT POUR CHAUSSURES, CASQUES,
OBJET UTILISÉS EN COMMUN**
USAGE PROFESSIONNEL

BACSPORT est une préparation conditionnée en boîtier aérosol à base de fonctions bactéricides et fongicides synergisées à large spectre, d'agents pénétrants, d'additifs destructeurs des mauvaises odeurs, de composés odoriférants, d'absorbant des résidus humides.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE
Odeur	: AGREABLE DE MENTHE FRAICHE
Inflammabilité	: POINT D'ECLAIR INFÉRIEUR A 21°C POINT D'ÉBULLITION SUPÉRIEUR A 35°C. CLASSE A1
Réaction chimique	: NEUTRE
Masse volumique	: 875 G ± 20 G/L
Point d'éclair	: 12°C AFNOR COUPE FERMEE
Gaz propulseur	: PROPULSEUR HYDROCARBONE

Bowling, golf, patinage, ski, tapis,
tatamis, casques, etc...

PROPRIETES PRINCIPALES

BACSPORT ne contient pas de formol ou de méthanol.

BACSPORT par son action pénétrante, sa basse tension superficielle, sa teneur en matières actives, sels d'ammonium quaternaires, alcools, agents fongicides, il apporte une action bactéricide et fongicide de contact contre les bactéries GRAM+ et GRAM-, norme NF EN 1040 (5mn) et NF EN 1275 (10mn).

BACSPORT est un **destructeur d'odeurs**, il neutralise rapidement les mauvaises odeurs corporelles de transpiration, de confinement, de moisissures ou provenant de fermentations malodorantes dans les chaussures et autres objets utilisés en commun.

BACSPORT est un **odoriférant terminal**, il apporte une nouvelle senteur, fraîche de menthe et participe à l'hygiène collective en réduisant la prolifération des germes à l'origine des contaminations dermiques.

BACSPORT par ses fonctions bactéricides et fongicides, à propriété sporicide contre certains champignons cutanés, il limite les risques de transferts et de propagations bactériennes et de champignons entre les utilisateurs de matériels en commun.

BACSPORT est utilisé par les professionnels de la location, du prêt de matériels utilisés en commun, exploitant de salles de sports, piscines, etc... et permet de participer à l'hygiène des objets telles que chaussures de ski, patinage, bowling, chaussures et bottes de sécurité, casques, palmes, équipements de chantiers, tapis de sols, caillebotis de piscines, matériels de salles de sports, etc...

MODE ET DOSES D'EMPLOI

- Bien agiter l'aérosol.
- Effectuer de brèves pulvérisations à l'intérieur des chaussures ou autres supports ou directement sur les surfaces des objets utilisés en commun.
- Laisser agir 10 minutes avant de remettre en service.

RECOMMANDATIONS



DANGER

SGH02

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/ 122 oF.

Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

Usage biocide TP 2

PROPIONATE DE N,N-DIDECYL-N-METHYL-POLY(OXYETHYL) AMMONIUM CAS 94667-33-1 1,32 g/kg

Elimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.

Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit.

En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié.

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

En cas de contact avec les yeux laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un spécialiste.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.